

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
 Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'hiver, 12 novembre).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.  
 9 — 04 — — Omnibus.  
 2 — 21 — — soir, Omnibus.  
 4 — 13 — — Express.  
 7 — 13 — — Omnibus.  
 Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 02 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
 7 — 55 — — Omnibus-Mixte.  
 9 — 51 — — Express.  
 11 — 56 — — Omnibus-Mixte.  
 5 — 52 — — soir, Omnibus.  
 10 — — — — Poste.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
 Dans les réclames . . . . . 30 —  
 Dans les faits divers . . . . . 50 —  
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

## ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.  
 Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

On lit dans la Patrie :

Depuis deux jours il est question, dans des correspondances étrangères trop facilement accueillies à Paris, de mesures militaires prises par le gouvernement prussien. On parle de levées extraordinaires et d'un grand mouvement de troupes.

Ces nouvelles sont complètement inexactes.

Des dépêches particulières de Berlin nous permettent de l'affirmer.

Nous ajouterons que le cabinet prussien s'est ému lui-même de ces bruits si évidemment répandus dans le but d'exciter l'opinion publique tant en France qu'en Allemagne, et que des déclarations très-explicites, spontanément émanées du cabinet de Berlin, ont éclairé, à cet égard, la cour des Tuileries.

Un télégramme de l'Agence Havas nous fait connaître le texte de la dépêche du représentant de la Hollande à Berlin, mentionnée à la Chambre par le ministre des affaires étrangères. Elle est ainsi conçue :

« Le comte de Bismark, sur l'interpellation que je lui ai faite, m'autorise à déclarer, en son nom, que le gouvernement prussien considère le Limbourg comme entièrement dégagé de tout lien politique avec l'Allemagne, et qu'il est tout disposé à le constater prochainement par un document officiel quelconque, bien qu'il juge cette formalité superflue après le vote du Parlement allemand.

Dans la séance du 5 avril, à la chambre des

Communes, lord Stanley, répondant à sir Robert Peel, dit que, depuis quelque temps, la France désirait entrer en possession du Luxembourg, et que le roi de Hollande était disposé à le céder à trois conditions, savoir : 1° Une indemnité pécuniaire pour le roi de Hollande; 2° un vote conforme des habitants du Luxembourg; 3° l'assentiment des grandes puissances et en particulier de la Prusse. La Prusse, en apprenant l'existence des négociations, est entrée en relations avec les puissances signataires du traité de 1839, entre autres avec l'Angleterre.

Dans la communication adressée à l'Angleterre, le cabinet de Berlin la priait d'essayer de dissuader le roi de Hollande de la cession et lui demandait comment elle interprétait la garantie contenue dans le traité de 1839.

Le gouvernement anglais a répondu que la cession ne pouvait se faire que de l'accord de tous les signataires du traité. Lord Stanley n'a pas négligé cependant d'exprimer le doute que la garantie soit applicable à la circonstance actuelle, car le but du traité était de garantir les intérêts du roi de Hollande, comme grand-duc de Luxembourg, et de maintenir l'intégrité de son territoire; mais si le roi veut céder ce territoire, il est clair que ses intérêts ne sont plus en question. La question existerait seulement entre l'Allemagne et la France. Lord Stanley ajoute que, comme la transaction dépend de l'assentiment de la Prusse, il croit qu'elle n'aboutira pas, car il doute fort que la Prusse donne son consentement. Lord Stanley dit enfin qu'il a reçu du représentant de la Hollande l'avis que les négociations avaient cessé.

Plusieurs journaux parlent de démarches faites à Berlin par les gouvernements de Russie et d'Angleterre, dans un sens favorable à la solution de la question luxembourgeoise.

En ce qui concerne l'Angleterre, on vient de lire les explications données par lord Stanley à la Chambre des communes.

Quant à la Russie, nous croyons que, consulté sur la question, le gouvernement de Saint-Petersbourg n'a point encore fait connaître ses vues.

On annonce officiellement que la Russie, en sa qualité de puissance co-signataire des traités de 1839, soulèvera, à la demande de la Prusse, des observations dans la question du Luxembourg. Elle ferait valoir que par la dissolution de la Confédération allemande, les traités concernant le Luxembourg ne sont pas abolis, et elle émettrait l'avis que la cession du Luxembourg ne saurait avoir lieu sans le consentement des grandes puissances.

Voici ce que nous lisons dans la Nouvelle, journal de St-Petersbourg en date du 1<sup>er</sup> avril :

« Nous craignons que le traité d'alliance offensive et défensive entre la France et l'Autriche ne soit un fait accompli. L'Autriche est décidée, à la première occasion, à occuper la Bosnie et l'Herzégovine, dans le cas où le mouvement slave se manifesterait en Turquie. Quelle attitude, quelle résolution prendront alors la Russie, la Prusse et l'Italie? Nous n'osons rien avancer à cet égard, mais nous supposons que l'intérêt de ces puissances est

de s'opposer aux plans austro-français. Une solution pacifique de la question d'Orient nous semblait possible il y a quelques semaines encore; aujourd'hui cette solution est plus que douteuse. »

Une dépêche télégraphique reçue cette nuit de Florence, annonce que le ministre Ricasoli a remis entre les mains du roi sa démission, qui a été acceptée.

Ce défaut d'entente entre MM. Ricasoli et Rattazzi, devait inévitablement amener cette solution, que nous avions prévue. La retraite du cabinet ne saurait créer pour l'Italie un embarras sérieux, car M. Rattazzi, par l'influence personnelle qu'il exerce et la majorité considérable que, par lui et par ses amis politiques, il peut rallier au sein du Parlement, nous paraît naturellement appelé à composer l'administration nouvelle ou à en être du moins un des principaux éléments.

On lit dans l'Italie :

« Le roi a reçu les députations de la nouvelle Chambre des députés et du Sénat, chargées de lui présenter les adresses en réponse au discours de la couronne. Le roi a dit que les circonstances étaient graves; qu'il fallait former un ministère de conciliation comprenant tous les partis; qu'il avait chargé M. Rattazzi de former un cabinet dans cet esprit; qu'il comptait sur le concours de tous les députés sans distinction de parti. Sa Majesté a dit aussi que la plus grave des questions actuelles pour l'Italie était celle des finances; qu'il en sentait tellement la gravité qu'il en faisait l'objet spécial de ses méditations. »

## FRUITELETON.

22

## LE VALLON DES BRUYÈRES.

(Suite.)

« Jugez de l'effet ! L'auditoire a éclaté, le président a menacé, et, quand le calme a été rétabli, il a, comme son devoir l'exigeait, adressé une verte semonce à l'auteur de l'apostrophe, qui d'ailleurs s'est excusé d'une irrévérence involontaire de manière à obtenir l'approbation du magistrat lui-même.

« Limitées strictement aux besoins de l'interrogatoire, les questions faites au soldat n'ont eu pour objet que de préciser des faits accessoires. Une lettre, écrite par Donatienne le lendemain de l'incendie, a été produite à l'audience.

« Vous ne savez pas, disait-elle à Germain, « ce que votre salut m'a coûté ? » — Comment faut-il entendre cette phrase ? Elle peut être aussi bien un aveu anticipé qu'une allusion aux épreuves subies par la réfugiée du Vallon.

« Je les connais par le menu, les raisons qui ont déterminé la fuite de l'accusée ! Les oncles, les tan-

tes, les cousins, les connaissances de Fromonville, Grès et autres lieux, les ont révélées. Imaginez que, recherchée par un richard dont on craint autant la bienveillance que les rancunes, la pauvre fille vit successivement passer du parti de Germain dans celui du prétendant, non-seulement tous ceux de la famille qui se croyaient menacés dans leur argent ou leur propriété, mais encore ceux qui n'avaient rien à espérer ni à redouter. Pourquoi ? vous devez le pressentir. Dans les villes, et à Paris comme partout, on voit bien souvent, comme dit dom Basile, les dissonances sauvées par l'accord parfait de l'or. Les disproportions d'âge, de position, les laideurs physiques ou morales, les infirmités, les antipathies, triomphent par la toute-puissance de la fortune aux dépens de ce qu'il y a de vrai, de beau, de naturel et de raisonnable. Or, à la campagne, c'est bien autre chose. La pile d'écus et l'arpent de terre, suivant leur multiplicateur, prennent les proportions du fameux veau d'or devant lequel fléchissait le genou des Hébreux. Personne n'a compris et ne comprend encore que cette petite malheureuse sans le sou ait pu refuser une main qui renferme plusieurs centaines de mille francs en bon bien, comme on dit par ici. Il fallait qu'elle fût folle, en-

soyée, on n'ose pas dire imbécille, mais on prononce *originale*. Or, quand on a à se reprocher de pareilles monstruosités à l'intention d'un futur, pourquoi ne serait-on pas capable de brûler quelques mesures pour cent écus ? Il y a des gens qui le seraient à moins, et ceux-là ne refuseraient certes pas un million dont ils pourraient jouir au grand jour, quelle que soit la condition qu'on pourrait leur inspirer.

« Dans le nombre des témoins, il y a eu quelques belles et franches natures dans leur rusticité. Entre autres, l'oncle du soldat, un brave homme nommé Legray. Il a jeté par-dessus le bord ses craintes, ses intérêts, et a fait un *mea culpa* énergique de n'avoir pas tout sacrifié pour retenir son neveu, ce qui eût empêché la *malheur*. Les parents de l'accusée Gonneau et sa femme, témoignent des regrets moins expressifs; mais ils pleurent de vraies larmes. Je garantis qu'ils consentiraient à l'instant à redevenir journaliers, comme il y a vingt-cinq ans, pour sauver leur fille d'adoption. *L'as triplex* (lisez le *triple airain*) dont l'intérêt cuirasse les gens qui ont tiré sou à sou des entrailles de la terre le prix de leurs champs, peut donc se fondre à la chaleur de quelque sentiment généreux ! Allons, il y a du bon,

sous plus d'une écorce que je supposais impénétrable. Après tout, ce qui a donné beaucoup de peine, a beaucoup de prix, et je reconnais que les gens qui ont acquis leur petit domaine dans une lutte sans trêve, pleine de patience, de fatigues, de mécomptes et de privations excessives, tiennent de la fourmi, dont ils ont la patience. La facilité de gain rend la générosité facile. Voilà pourquoi nous grossissons quelquefois au microscope la conséquence logique de labeurs incessants. Est-il possible de manier la houe ou la charrue sans que des callosités viennent aux mains ! Les moralistes de l'avenir n'ont qu'à rendre la vie rustique plus attrayante, comme elle est en train de devenir la plus profitable des conditions; qu'ils éclairent, qu'ils instruisent, et l'intérêt finira par pouvoir vivre en bon terme avec les trois vertus théologiques...

« J'espère, madame, que cela s'appelle écouter à profit. J'aurais peut-être dû garder mes observations, qui brillent plus par l'exactitude que par la nouveauté. Mais ce qui est écrit est écrit. A demain la suite des débats... »

XV. — LE MÊME A LA MÊME (fin).

« Dix heures sonnent, madame; les membres de

L'Opinion croit savoir que M. Ratazzi a offert le portefeuille de la guerre au général Pianelli et que M. Correnti reste ministre de l'instruction publique.

Le *Diritto* dit que M. Ratazzi a offert à M. Crispi une haute position dans le cabinet. On assure que M. Crispi a accepté.

La *Nazione* dit que le général Pianelli a refusé le portefeuille de la guerre. Ce portefeuille a été ensuite offert au général Thacon de Revel. Le bruit court que le général Rescetto a accepté le portefeuille de la marine.

Le conflit qui s'est élevé entre le cabinet de Londres et celui de Madrid, relativement à la saisie illégale — suivant du moins les affirmations de l'Angleterre — des deux vaisseaux anglais le *Tornado* et le *Queen-Victoria*, ne paraît pas devoir entrer en voie d'apaisement. D'après le *Globe*, on doutait à Madrid que le gouvernement espagnol adhérerait aux demandes de l'Angleterre, et on ne parlait de rien moins, dans cette ville, que du prochain départ de l'ambassadeur britannique. On peut se demander toutefois si le cabinet de Madrid, aux prises avec de sérieuses difficultés à l'intérieur, voudra s'exposer au dehors à de non moins graves embarras.

On écrit de Paris, le 5 avril, au *Phare de la Loire* :

Quelque vif que soit devenu le langage de la presse sur la question du Luxembourg, les conversations sur le même sujet sont plus animées encore. Serait-il vrai que la guerre, et Dieu sait quelle guerre ! est au fond de cette misérable querelle ? Les alarmistes ont une telle assurance et se prétendent si bien informés que depuis deux jours on est tenté de leur abandonner le terrain. La convention, disent-ils, est conclue entre Napoléon III et le roi de Hollande ; la résignation du petit *Moniteur* et du *Constitutionnel* n'est qu'une feinte ; la cession va être notifiée à Berlin, et Metz fournira les troupes nécessaires pour aller remplacer de gré ou de force la garnison prussienne de l'ancienne forteresse fédérale. Or, ajoute-t-on, M. de Bismark a prévu le coup et il n'attend que cette démonstration pour envahir la Hollande ; c'est ce qui explique sa phrase que le roi des Pays-Bas agirait « sous sa responsabilité. »

Voilà le thème et j'ai à peine besoin de vous dire de quels arguments on l'appuie. Du côté de la Prusse, on allègue le désir d'exploiter l'enthousiasme national combiné avec un calcul de dérivation pour le libéralisme qui se réveille dans le parlement du Nord, libéralisme qui se révèle en remplaçant le drapeau prussien par les couleurs nationales allemandes et qui impose le principe de la dotation parlementaire pour laisser la carrière ouverte aux capacités démocratiques.

On lit dans le *Phare de la Loire*, à la date du 7 avril :

Nous avons consulté ce matin les Bulletins financiers des différents journaux de Paris pour connaître les motifs de l'énorme baisse signalée hier par le télégraphe. Ces Bulletins sont généralement peu explicites, mais le *Temps* dit dans sa partie politique :

« La Bourse s'est signalée aujourd'hui par une agitation considérable, que les informations officielles, notamment les interpellations de la Haye et de Londres, ne justifient pas. On a voulu l'expliquer par divers bruits ; on a prétendu, entre autres, que le maréchal MacMahon avait été mandé à Paris par le télégraphe, et qu'une note relative à la forteresse de Luxembourg a été expédiée hier, à Berlin. Il est bien entendu que nous mentionnons simplement ces bruits, à cause de leur rapport avec les mouvements de la Bourse d'aujourd'hui. »

La *France* n'est pas de l'avis du *Temps*. Elle pense que la baisse s'explique suffisamment par l'ensemble des faits bien établis, et qu'on l'attribue à tort à de simples bruits. Voici comment s'exprime son Bulletin :

« Dès le début de la Bourse, les offres ont écrasé la Rente et toutes les valeurs du parquet. Le mouvement de baisse n'a pas commencé, comme à l'ordinaire, par une forte réaction sur les cours précédents, et l'attitude que prenait la spéculation paraissait être, non pas le résultat d'une panique créée par des bruits de Bourse, mais bien la conséquence d'appréciations basées sur des motifs qui naissent des complications probables des questions extérieures. »

On lit dans la *Liberté* :

Des journaux des départements nous apprennent que la dépêche suivante a été envoyée de Paris par les soins du ministre de l'intérieur :

« Paris, le 6 avril 1867, 4 heures. »

« Le ministre de l'intérieur au préfet de... »

« On a fait courir aujourd'hui le bruit que la France aurait adressé un ultimatum à la Prusse. Je me hâte de vous faire connaître qu'il est dénué de tout fondement. »

Des correspondances particulières porteront sans doute aussi dans les départements la nouvelle qu'un projet d'emprunt a été mis hier en délibération au conseil d'Etat.

Cette nouvelle est assez grave pour être précisée. Disons donc que le conseil d'Etat a été en effet saisi d'un projet d'emprunt... mais d'un emprunt par la ville de Nîmes, pour la construction d'un abattoir.

Le fait vrai rapproché du bruit qui circulait hier à la Bourse donne une idée assez exacte de ce que valent les affirmations des inventeurs de nouvelles.

Nous lisons dans la *Presse* :

« La commission chargée d'examiner le projet de loi sur le recrutement a entendu le ministre de la guerre. »

« On nous assure que M. le maréchal Niel a beaucoup insisté en faveur de l'adoption du projet de loi tel que le gouvernement l'a présenté. »

« Le ministre aurait donné les renseignements les plus satisfaisants sur l'état et la bonne constitution de l'armée actuelle, mais il aurait établi l'impossibilité pour la France de mettre en ligne des forces suffisantes, sans l'organisation, sous forme de garde nationale mobile ou sous toute autre forme, d'une milice d'au moins 300,000 hommes pour assurer le service des places fortes et le maintien de l'ordre à l'intérieur. »

« Il serait entré dans des détails étendus sur l'organisation nouvelle qui met 1,200,000 hommes à la disposition du roi de Prusse, et 1,700,000 hommes à la disposition de l'empereur de Russie. »

« Le ministre de la guerre paraît donc admettre la conclusion de M. Thiers, à savoir que les événements de l'année dernière ont fait descendre la France, comme puissance militaire, du premier rang au troisième. M. le maréchal Niel ne craint-il pas de se faire une querelle avec son collègue du ministère d'Etat ? »

« Il se confirme que la difficulté essentielle qui divise le gouvernement et la commission est la question de la fixation du contingent, que la commission revendique pour le Corps-Législatif et qu'elle veut maintenir annuelle. »

Les amendements au projet de loi sur la presse commencent à se produire. En voici quelques-uns émanés de MM. Guéroult et Havin, et que nous reproduisons d'après le *Siècle* et l'*Opinion nationale* :

Art. 1<sup>er</sup>. Comme au projet.

Art. 2. Comme au projet.

Art. 3. Les journaux quotidiens, quel que soit leur format et les matières dont ils traitent, sont soumis à un timbre de 2 centimes par feuille, dans les départements de la Seine et de Seine-et-Oise, et de 1 centime dans les autres départements.

Le droit de poste pour les journaux est fixé à 2 centimes. Tous les journaux indistinctement sont astreints à le payer.

Art. 4. Comme au projet.

Art. 5. Sont exemptés du timbre, les journaux et écrits périodiques spéciaux, paraissant au plus une fois par semaine, et uniquement consacrés aux arts, aux sciences, à l'agriculture et à l'industrie.

Art. 6, 7, 8 et 9. Comme au projet.

Art. 10. En matière de poursuites pour délits et contraventions commis par la voie de la presse, la citation directe devant le tribunal

de police correctionnelle ou la cour impériale, sera donnée conformément aux prescriptions de l'article 184 du Code d'instruction criminelle.

Art. 11. Dans tous les cas où les lois prononcent, contre les délits commis par la voie de la presse, l'emprisonnement et l'amende, l'amende seule sera prononcée.

L'ensemble des amendes infligées, tant à l'écrivain qu'au gérant, sera, pour les journaux soumis au cautionnement, etc. (le reste du paragraphe comme au projet).

L'article 463 sera applicable.

Art. 12. Supprimé.

Art. 13. Le premier paragraphe, comme au projet ; les autres paragraphes supprimés.

Art. 14. Supprimé.

Art. 15. Ajouter avant le 1<sup>er</sup> paragraphe : L'imprimeur ne peut être poursuivi comme complice des délits commis par la voie de la presse, que dans le cas où l'auteur de l'écrit incriminé demeure inconnu, ou ne se présente pas.

Le reste comme au projet.

Signé : AD. GUÉROULT, L. HAVIN.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

Samedi, les commissions de l'armée, de la presse et du droit de réunion se sont réunies.

— Le marquis d'Andelarre, qui a beaucoup étudié la question d'organisation militaire et notamment celle de l'exonération telle que l'a instituée la loi de 1855, se dispose, dit-on, à présenter, d'accord avec quelques-uns de ses collègues, un contre-projet sur l'armée. Il paraît, du reste, que la commission du Corps-Législatif est inondée d'un déluge de mémoires sur ce sujet ; elle en a reçu, assurément, quatorze en un seul jour.

— Il est question d'un approvisionnement de petits canons en cuivre dont le tir porterait deux fois plus loin que les fameux fusils et qui sont, ajoute-t-on, si faciles à manœuvrer qu'ils peuvent être traînés à bras d'hommes et que même deux soldats les soulèveraient aisément pour franchir un fossé. Ces canons se chargeraient à mitraille et seraient actuellement déposés au musée d'artillerie, dans des caisses cachetées. Cette nouvelle, qui n'est sans doute qu'une invention de chroniqueur aux abois, est un indice du courant général de l'opinion.

— Les essais faits dans les régiments du fusil français à aiguille modèle de 1866 ont complètement réussi. Cette arme pèse un kilogramme de moins que l'ancien fusil, elle est très-maniable et peut tirer jusqu'à dix coups par minute.

La fabrication du nouveau fusil est poussée si activement qu'on est en position de le don-

la cour délibèrent. La délibération sera longue. Je profite des loisirs qu'elle m'impose pour commencer ma lettre. Les débats de la journée ont duré douze heures. Une courte suspension d'audience a permis à une foule de malheureux à demi-perclus, à demi-aphyxiés, de prendre un peu de repos et un peu d'air respirable. Quelques fanatiques sont restés sur la brèche jusqu'aux syncopes inclusivement. Le poste des dragons de service au palais s'est transformé en infirmerie.

« La lutte a été vive entre l'accusation et la défense. Le magistrat chargé de la vindicte publique est un terrible logicien qui ne cherche pas d'effets d'audience et dédaigne la période pompeuse. La prosopopée, qui fait intervenir les fantômes oratoires pour témoigner contre les accusés, a eu l'affront de rester à la porte du réquisitoire. Le coloris, le pittoresque, l'image, ont eu congé depuis l'exorde jusqu'à la conclusion. Le thème invariable adopté par la fermière, et celui non moins catégorique de Donatienne, sont, comme vous le savez, moitié contradictoires et moitié concordants. Le procureur du roi, en les rapprochant, m'a rappelé les logarithmes du collège de Juilly. La progression géométrique ne s'accorde pas mieux avec la progression

arithmétique que les déclarations des deux accusées dans le réquisitoire. Une équation algébrique ne démontre pas si bien l'égalité de valeur de qualités différemment exprimées que ce terrible accusateur a démontré la solidarité du rôle respectif des accusées, malgré les différences des versions.

« Tout son discours, toute sa discussion, n'a été qu'une série de coups portés par la raison, la vraisemblance, la déduction, à ce qu'il a appelé l'engouement de l'ignorance, du préjugé et de la sensiblerie. — Merci ! »

« Je me suis senti froid entre les deux épaules en voyant se déployer cette puissance, cette netteté d'idées et de paroles qui vous forçaient à conclure sans laisser seulement entr'ouverte la porte du doute. »

« Des deux avocats, celui de la jeune fille vous semblera peut-être avoir eu le meilleur rôle, tandis qu'en réalité c'était le plus difficile après les démonstrations de la partie publique. Telle qu'elle, la fermière est au moins un personnage tout d'une pièce qui n'obligeait pas le défenseur chargé de parler pour elle à donner des entorses à sa logique. Au contraire, sa co-accusée a placé son avocat, un pied sur un aveu et l'autre sur une contradiction. Gardez

donc l'équilibre en pareille position ! Il est vrai que l'ensemble des ressources oratoires fournies par l'histoire de la jeune fille est le plus riche canevas que puisse rêver l'éloquence d'un orateur qui possède la fibre sentimentale et larmoyante. Quoique je susse par cœur l'affaire et les détails, le sujet et toutes les arabesques dont on pouvait l'entourer, il n'est pas moins vrai que je me suis laissé entraîner, à la suite de tout le monde, sur le grand chemin de la compassion et des larmes. L'avocat qui, précisément, a la phrase abondante et fleurie, le tempérament élégiaque et un de ces organes pénétrants et moelleux qui semblent enluminer les idées et les mots de mélancolie, l'avocat, dis-je, a improvisé un véritable poème rustico-tragique, dans lequel passait radieuse cette belle fille digne d'une ode d'Horace ou d'une bucolique de Virgile. Il n'y avait, je crois, que cette manière de la défendre. Que de cœurs en vibration, quelle attention ardente et recueillie pendant tout le cours de ce plaidoyer ! Ah ! si les larmes de la pitié, si le fanatisme inébranlable des convictions ralliées à l'opinion de l'innocence pouvaient peser du moindre poids dans les plateaux de la balance que tient la justice et que contrôle le jugement de la raison, je pourrais, sans attendre la

fin de la délibération, vous en dire le résultat.

« Il y a dans la salle une anxiété qui se sent plus encore qu'elle ne se voit. Je vous l'ai déjà dit, chacun des auditeurs semble avoir quelque chose de personnel engagé dans la solution qui se débat en ce moment. Il y a des gens fort peu exemplaires en matière d'affection et de tendresse de famille, qui montrent en cette occasion tous les signes d'une compassion exubérante. Contre l'habitude, on cause peu, on ne discute rien, on attend, on craint et on espère. . . . »

Onze heures sont sonnées, voici plus d'une heure que dure l'incertitude. Ah ! enfin, on annonce l'entrée de la cour, terrible instant !

. . . . . Ma main tremble et mes yeux se troublent. Condamnée, madame, condamnée ! La foule est atterrée ; pour elle c'est une catastrophe et un deuil. Des cris de douleur ont éclaté de vingt côtés à la fois.

« Tout est morne et lugubre dans cette salle qui se vide lentement au bruit des sanglots et des acclamations, depuis la figure pâlie des juges qui viennent de prononcer l'arrêt, jusqu'à l'attitude des agents de la justice bronzés par l'habitude. Les lumières

ner dès à présent à la garde impériale tout entière, à toutes les troupes du camp de Châlons, de l'École de Saint-Cyr, et que très-prochainement l'armée de Paris et l'armée de Lyon en seront pourvues.

— Voici quelle a été la progression des expositions périodiques de l'Industrie de Paris : — La première eut lieu en 1798 par 110 exposants. La seconde, en 1801, en comptait 220; celle de 1802, 540; la 4<sup>e</sup> en 1806, 1,422; la 5<sup>e</sup> en 1819, 1,500; la 6<sup>e</sup> en 1825, 1,648; la 7<sup>e</sup> en 1827, 1,795; la 8<sup>e</sup> en 1834, 2,447; la 9<sup>e</sup> en 1839, 3,581; la 10<sup>e</sup> en 1844, 3,960; la 11<sup>e</sup> en 1849, 4,532; la 12<sup>e</sup> en 1855, 24,000. Enfin la 13<sup>e</sup>, qui vient d'ouvrir, compte 30,000 exposants.

— Un singulier duel vient d'avoir lieu à Berlin entre un ouvrier orfèvre et un autre artisan. Les armes choisies n'étaient autre qu'une bouteille d'acide sulfurique. Il avait été décidé que celui des deux adversaires qui amènerait le moins de points au jeu de dés devrait avaler le contenu de la fatale fiole. Le sort fut favorable à l'orfèvre, qui versa immédiatement à son adversaire un verre du liquide contenu dans la bouteille. Quel fut l'étonnement de l'orfèvre quand, au lieu de voir son ennemi tomber foudroyé, il l'entendit s'écrier en faisant claquer sa langue contre son palais : « Encore un verre ! » Les témoins avaient eu la bonne idée de remplacer l'acide sulfurique par du rhum. Inutile de dire que l'affaire se termina par une réconciliation.

— Une nouvelle variété de vol vient de faire son apparition, dit la *Presse*, c'est le vol à la rage. Voici dans quelles circonstances il a été accompli. Un vieux bonhomme, assis dimanche sur un banc du bois de Boulogne, contemplait le riant tableau qu'on appelle le réveil de la nature. Une de ces grosses chaînes dites gourmettes s'étalait sur son ventre, qu'emprisonnait un gilet de moire; ses mains s'appuyaient sur une canne à pomme d'or.

Vint à passer un jeune homme, dont les longs cheveux flottaient sur une redingote écriquée.

Il s'assit à côté du vieillard et la conversation ne tarda pas à s'engager.

— La belle journée ! n'est-ce pas, monsieur ? fit le vieillard d'une voix gaillarde; comme on se sent heureux de vivre !

— La belle journée, répliqua le jeune homme d'une voix sourde, et dire qu'il faut mourir !...

— Mourir ! qui parle de mourir ? fit le vieillard. Mourir, à votre âge ! Vous avez vingt ans à peine ! etc.

— Je sais, je sais bien, monsieur, répondit le jeune homme, et c'est ce qui m'afflige. Mais... (ici, il fit une pause) mais je suis en proie à un mal terrible affreux... j'ai... tenez, vous allez savoir toute la vérité... Ce mal qui me dévore, c'est la rage... Oui, monsieur, j'ai été mordu par un chien enragé, et je

rougeâtres qui vacillent çà et là jettent des teintes sanglantes sur ce flot de visages blêmes et contractés.

« Vraiment il me faut une espèce de courage pour surmonter la défaillance que j'éprouve; mes oreilles tintent, il y a dans mon cerveau un chaos inexplicable, tout s'y entrecroque: idées, sentiments: des bizarreries fantastiques passent follement à travers le défilé de sensations tristes qui s'opèrent dans ma pensée. Il est évident qu'outre mes propres impressions je ressens le contre-coup de celles qui flottent autour de moi. Il y a aussi une part à faire à la tension, à la fatigue; mais enfin je me croyais plus fort.

« Elle est donc condamnée, madame, cette pauvre fille, et justement il faut le croire, et comme on le croira quand toute cette effervescence sera tombée. La loi est bien terrible, car elle prend la vie de l'incendiaire comme celle de l'assassin... Il est vrai que le feu permet de commettre deux crimes à la fois.

« Donatienne a entendu prononcer l'arrêt sans faire aucune de ces manifestations bruyantes qu'arrache à la plupart des criminels la conscience du dé-

sens courir dans mes veines le fatal poison... Vous voyez bien que je dois mourir !

Le vieillard voulut se lever et balbutia quelques paroles de commisération. Le jeune homme le retint et lui dit avec un triste sourire :

— Rassurez-vous, monsieur, le mal n'est pas à son dernier période, et la vue de mes semblables ne m'inspire aucune horreur. Ce qui me fait mal, un mal atroce, voyez-vous, c'est tout ce qui brille (ici, ses yeux s'injectèrent, sa bouche se contracta comme s'il avait eu des convulsions)... Quelle torture !... Oh ! cette canne ! cette canne ! comme je souffre ! (et la prenant entre ses dents, il se mit à la mordre avec fureur) et cette chaîne, cette chaîne !

Tout en disant cela, il prit la chaîne et la broya entre ses dents.

Le vieillard, en proie à une terreur sans nom, voulut fuir, mais il n'osait. Tout-à-coup le jeune homme se mit à rouler des yeux effrayants; il prononça des paroles inarticulées, et, entre deux aboiements rauques qui semblaient lui déchirer le gosier, il s'écria :

— Sauvez-vous ! je vais vous mordre ! Et il fit mine de s'élaner sur le vieillard, qui n'en écouta pas davantage et prit la fuite.

De son côté, le jeune homme allait se retirer, lorsqu'il se trouva face à face avec un garde, témoin muet de cette scène. Le garde pria le jeune homme de le suivre chez le commissaire de police, afin de s'expliquer sur l'étrange maladie qui le portait à respecter son semblable, mais à dévorer les objets brillants.

— Il faut qu'une autruche vous ait mordu, et non un chien, disait le garde.

La vérité est que le voleur, car c'en était un, n'avait été mordu par autre chose que par le désir de s'approprier le bien d'autrui. Il a été mis en arrestation.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Par décision du ministre de la guerre, du 4 avril courant, M. Faugeron, capitaine du génie à Lille, est nommé aide-de-camp de M. le général de brigade Prudon, membre du comité des fortifications.

Le service d'été sur tout le réseau de la compagnie d'Orléans commencera, nous assure-t-on, le mercredi 8 mai.

S'il faut en croire une correspondance de l'*International*, il serait de nouveau question de donner une extension considérable à l'institution des médecins cantonaux, dont le nombre aujourd'hui semble être insuffisant. De plus, on créerait des hôpitaux ruraux en un point central des agglomérations rurales, de manière à ce que les populations des campagnes pussent jouir, au point de vue des soins que nécessitent les maladies, des mêmes

noûment. Point de cris, pas d'éclats; prenant une dernière fois Dieu à témoin, elle a protesté de son innocence. Je ne m'attendais pas à tant de fermeté.

« Quant à la fermière, je me borne à mentionner les vingt années de travaux forcés qu'on lui a appliquées. Qui songe à s'intéresser à elle ! Demain on dira, dans les villages et les faubourgs, que ses maléfices ont égaré le jugement de la cour et entraîné la perte de sa victime. La prison, dans les idées de la foule, est une peine beaucoup plus morale que matérielle. Elle ne comporte ni privations ni souffrances, surtout quand l'argent permet d'obtenir les douceurs de la pistole. Ce n'est qu'une suspension de la liberté, et, la dette payée au guichetier, le libéré ne ressent guère les hontes et n'a pas les pudeurs de ceux qui sont tombés des hauteurs de l'échelle sociale. Quand le condamné a la chance de rentrer dans une fortune en sortant de son cabanon, la peine et la leçon qu'elle contient sont perdues pour la majorité qui, dans certains cas où elle se passionne, ne comprend la pénalité qu'avec toutes les rigueurs draconiennes et fait de là une répression, une vengeance. Aussi j'entends des gens qui s'insurgent à l'idée de l'emprisonnement de Catharine.

avantages dont jouissent les populations ouvrières des villes qui ont à leur disposition les consultations gratuites et les hospices urbains. On assure qu'à cet effet une loi serait présentée au Corps-Législatif dans le courant de cette session.

On écrit de Paris à l'*Indépendant*, de Saintes :

« On va abaisser à 50 c. la taxe des dépêches télégraphiques dans un même département. C'est la moitié de la mesure qui a été réclamée l'année dernière dans la discussion du budget : mais il est vraisemblable que la réduction de moitié finira par s'étendre aux dépêches qui franchissent les limites du département. »

On écrit de La Chapelle-sur-Loire, 2 avril, au *Journal d'Indre-et-Loire* :

« Jeudi, vers dix heures du soir, un incendie se déclara au village de la Barbinière, commune d'Ingrandes, dans la maison du sieur Collinet. On se hâta d'aller porter des secours, et la compagnie des sapeurs pompiers de La Chapelle se rendit, avec son empressement habituel, sur le lieu du sinistre.

« Heureusement on n'avait pas laissé au feu le temps de prendre un grand développement; grâce aux efforts des habitants du voisinage, lorsqu'on arriva, il était déjà presque entièrement éteint.

« On s'occupait à rechercher la cause de l'incendie, et le propriétaire du bâtiment ne dissimulait pas ses soupçons, en indiquant quel avait pu être l'auteur d'un événement qu'il n'hésitait pas à attribuer à la malveillance, lorsque l'on vint annoncer à l'autorité qu'un cadavre venait d'être découvert sur la voie du chemin de fer, et que ce cadavre était celui d'un individu d'Ingrandes, le nommé Pierre Brègue, ouvrier sabotier, qui avait été au service du sieur Collinet et qui l'avait, depuis peu, quitté en proférant contre lui des menaces.

« Examen fait du corps, de sa position sur la voie, et des circonstances dans lesquelles la mort avait pu avoir lieu, on se convainquit bientôt que Brègue avait dû aller se coucher sur les rails pour se faire tuer au passage du train, dont les roues lui avaient détaché la tête du tronc, broyé la jambe droite et l'avaient rejeté sur le côté. Les informations recueillies ne laissent aucun doute qu'il n'ait accompli son suicide après avoir mis le feu à la maison de Collinet.

« Ainsi, étant au service de Collinet, il avait plus d'une fois déclaré son intention de se donner la mort en se plaçant sous un convoi de grande vitesse; en quittant sa maison à la suite d'une querelle, il avait annoncé qu'il se vengerait de lui. Le jour de l'incendie il avait emprunté des allumettes, dont une portion a été trouvée dans ses poches. Enfin

« — Est-ce qu'elle fera son temps ! disent-ils avec une indescriptible pantomime. Quand on échappe à la mort, on se joue des verrous. » C'est toujours la croyance à la cabale qui persiste, et c'est ce qui m'explique l'impossibilité de donner raison à l'arrêt devant cette fanatique superstition. . . . L'arrêt prononcé contre la jeune fille me poursuit. Les mots tintent le glas à mon oreille. Songez qu'il n'y a pas plus de trois jours entre le prononcé de la peine et son exécution ! »

(La suite au prochain numéro.)

Le grand aquarium d'eau douce installé dans le parc d'horticulture est entièrement terminé; samedi, de nombreuses charrettes chargées de grandes caisses remplies d'eau et renfermant une quantité innombrable de poissons, faisaient leur entrée dans le parc. Tout ces poissons vont être distribués dans l'aquarium, dans le lac et dans les différents cours d'eau qui sillonnent le jardin.

Quant aux magnifiques carpes des étangs de Fontainebleau, que l'on doit placer dans le petit lac, elles vont arriver cette semaine.

de l'endroit où le feu avait dû être mis au bâtiment, et en suivant la trace de l'incendiaire, on arrivait jusqu'à la voie du chemin de fer, juste au point où le cadavre de Brègue était gisant.

« Ainsi, ce malheureux, après avoir satisfait sa vengeance par l'incendie de la maison de son ancien patron, était allé accomplir le projet de suicide par lui depuis longtemps prémédité. »

## PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui acquittent leurs contributions en deux paiements sont priées de solder le premier terme payable en mars.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Il y a eu hier lundi une réunion extraordinaire des ministres aux Tuileries, sous la présidence de l'Empereur.

Cette réunion aurait été motivée par la question du Luxembourg.

Dans cette réunion, le gouvernement, désireux de répondre aux préoccupations de l'opinion publique, a décidé qu'une communication serait faite le jour même au Sénat et au Corps-Législatif, sur la question du Luxembourg.

Le Sénat, qui ne devait pas tenir de séance générale, a été convoqué vers une heure, à domicile, par les soins de M. le premier président Troplong.

Voici le texte de la communication faite au Corps-Législatif au nom du gouvernement :

« Messieurs, l'Empereur m'a donné l'ordre de vous faire connaître les circonstances au milieu desquelles est née la question du grand-duché de Luxembourg et la situation actuelle de cette affaire.

« Le gouvernement français, dominé par la conviction profonde que les intérêts véritables et permanents de la France sont dans la conservation de la paix de l'Europe, n'apporte dans ses relations internationales que des pensées d'apaisement; aussi n'a-t-il pas soulevé spontanément la question du grand-duché.

« La position incertaine du Limbourg et du Luxembourg a déterminé une communication du cabinet de La Haye au gouvernement français.

« Les deux souverains ont été appelés ainsi à échanger leurs vues sur la possession du Luxembourg. Ces pourparlers, d'ailleurs, n'avaient encore pris aucun caractère officiel, lorsque, consulté par le roi des Pays-Bas, sur ses dispositions, le cabinet de Berlin a invoqué les stipulations du traité de 1839.

« Fidèles aux principes qui ont constamment dirigé notre politique, nous n'avons jamais compris la possibilité de cette acquisition de territoire que sous trois conditions :

« Le consentement libre du grand-duc de Luxembourg;

« L'examen loyal des intérêts des grandes puissances;

« Le vœu des populations, manifesté par le suffrage universel.

« Nous sommes donc disposés, à examiner, de concert avec les autres cabinets de l'Europe, les clauses du traité de 1839. Nous apporterons dans cet examen le plus entier esprit de conciliation, et nous croyons fermement que la paix de l'Europe ne saurait être troublée par cet incident. »

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

## Sommaire de L'UNIVERS ILLUSTRÉ, du 6 avril.

Chronique, par GÉRÔME. — *Les Idées de M<sup>me</sup> Aubray*, par GEORGE SAND. — Bulletin, par TH. DE LANGEAC. — Le pavillon impérial, à l'Exposition universelle, par HENRI MULLER. — Le Roi des Gueux (suite), par PAUL FÉVAL. — Le départ pour les courses d'Epsom, par

R. BRYON. — Courrier du Palais, par M<sup>e</sup> GUÉRIN. — Un souvenir du roi Arthur, par R. BRYON. — Rébus.

### Guérison de la Phthisie pulmonaire et de la Bronchite chronique

A l'aide d'un traitement nouveau. Brochure in-8° de 85 pages, 6<sup>me</sup> édition, par le Docteur Jules BOYER. — En adressant 1 fr. 50 c. en timbres-poste à l'éditeur A. DELAHAYE, ou au Docteur Jules BOYER, 174, boulevard Magenta, à Paris, on recevra, franco, cet ouvrage, qui est indispensable aux médecins, et aux personnes atteintes de maladies de poi-

trine. Les sommités médicales proclament la supériorité de ce traitement, sur ceux qui avaient été employés, jusqu'à ce jour.

Le docteur Churchill, auteur de la découverte des propriétés curatives des hypophosphites de chaux de soude, de fer, etc., dans les maladies de poitrine, vient de publier un livre contenant des observations en faveur de son traitement par un grand nombre de célébrités médicales. (Prix : 1 fr. 50, 2<sup>e</sup> édition), chez Cocoz, 30, rue de l'École-de-Médecine, Paris. Envoi franco contre timbres-poste.

### Marché de Saumur du 6 Avril.

Froment (l'h. 77 k.)	25 65	Paille de ratelier	46 82
2 <sup>e</sup> qualité (74 k.)	24 65	(hors barrière)	—
Seigle . . . . .	16 —	Paille de litière, id.	—
Orge . . . . .	13 75	Foin . . . . .	54 45
Avoine (entrée) . . . . .	12 50	Luzerne (les 750 k.)	52 10
Fèves . . . . .	16 —	Graine de lin (70 k.)	27 —
Pois blancs . . . . .	19 —	— de luzerne.	90 —
— rouges . . . . .	17 —	— de trèfle (70 k.)	100 —
Cire jaune (50 kil.)	220 —	— de colza 65 k.	26 —
Huile de noix 50 k.	72 —	— de chenevis	28 —
— de chenevis . . . . .	46 —	Amandes cassées	—
— de lin . . . . .	50 —	(les 100 k.) . . . . .	—

### COURS DES VINS (1).

#### BLANCS (2).

Coteaux de Saumur, 1866.	1 <sup>re</sup> qualité	90 à 100
Id.	2 <sup>e</sup> id.	70 à 80

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

Ordin., envir. de Saumur 1866,	1 <sup>re</sup> id.	43 à
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à
Saint-Léger et environs 1866,	1 <sup>re</sup> id.	40 à
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à
Le Puy-N.-D. et environs 1866,	1 <sup>re</sup> id.	40 à
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à
La Vienne, 1866.	1 <sup>re</sup> id.	30 à
ROUGES (3).		
Souzay et environs 1866.	1 <sup>re</sup> qualité	60 à
Champigny, 1866.	1 <sup>re</sup> qualité	70 à
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à
Varrains, 1866.	1 <sup>re</sup> id.	60 à
Varrains, 1866.	2 <sup>e</sup> id.	» à
Bourguell, 1866.	1 <sup>re</sup> qualité	60 à
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à
Restigny 1866.	1 <sup>re</sup> id.	55 à
Chinon, 1866.	1 <sup>re</sup> id.	50 à
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à

P. GODET, propriétaire-gérant.

## JOURNAL DES DEMOISELLES (35<sup>e</sup> Année)

Le JOURNAL DES DEMOISELLES paraît le 1<sup>er</sup> de chaque mois, par livraison de 32 pages, avec Planches de Patrons : Robes, Manteaux, Lingerie, Broderies, Tapissieries, Cartonnages. — 18 Gravures de Modes. — Gravures artistiques. — Fac-simile d'Aquarelles. — Musique, et cetera.

Paris : 10 francs. — Départements : 12 francs.

### TROIS ÉDITIONS BI-MENSUELLES

Paraissant en deux fois, le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois.

**La Violette**, avec un grand Patron imprimé recto et verso.

Paris : 15 francs. — Départements : 18 francs.

**La Bleue**, avec 30 Gravures — total 42 par an — et 8 pages de Modes par mois.

Paris : 16 francs. — Départements : 18 francs.

**La Verte**, avec les Patrons et les Suppléments de Modes, des deux autres Éditions.

Paris : 20 francs. — Départements : 24 francs.

Les Abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du 1<sup>er</sup> janvier.

On s'abonne à l'un ou à l'autre des deux journaux en envoyant un mandat de poste ou une valeur timbrée; à vue, sur Paris, à l'ordre du Directeur du Journal.

Toute Personne des Départements qui en fera la demande par lettre affranchie recevra FRANCO un Numéro Specimen de l'un des deux Journaux.

A Paris, 1, Boulevard des Italiens, même Administration que LE PETIT COURRIER DES DAMES, Journal des Modes (45<sup>e</sup> année).

## LA POUPEE MODÈLE

### Journal des Petites Filles

QUATRIÈME ANNÉE.

La POUPEE MODÈLE paraît le 15 de chaque mois, en une livraison de 24 pages de texte — contenant de petits Contes moraux, — Conseils aux petites Filles, — Gravures de Modes d'Enfants et de Poupées, — Travaux d'aiguille et de tapisseries faciles à exécuter, etc., — Images coloriées, Surprises, Feuilles à découper, etc. — Cartonnages, — Joujoux, — Théâtre, — Musique, etc.

Paris : 6 francs. — Départements : 7 francs 50 cent.

La collection entière des trois 1<sup>res</sup> années forme trois beaux volumes in-8°. — Même prix que l'abonnement. — Les abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du mois de novembre.

On s'abonne à l'un ou à l'autre des deux journaux en envoyant un mandat de poste ou une valeur timbrée; à vue, sur Paris, à l'ordre du Directeur du Journal.

Etude de M<sup>e</sup> PAUL TAUREAU, notaire à Doué.

### A VENDRE

Ensemble ou séparément,

### TROIS MÉTAIRIES

Dépendant des successions de M. et M<sup>me</sup> TROUET,

Situées communes de Passavant, Nueil, et par extension sur celles des Verchers et de Trémont,

SAVOIR :

1 <sup>re</sup> La métairie du Ralet, contenant . . . . .	12 h. 9 a. 40 c.
2 <sup>e</sup> La métairie de Bauregard, contenant . . . . .	11 85 80
3 <sup>e</sup> La bordierie de Chartrigné, contenant . . . . .	3 95

Total . . . . . 27 h. 90 a. 20 c.

S'adresser, pour tous les renseignements et pour traiter, audit M<sup>e</sup> Paul TAUREAU. (232)

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur, place de la Bilange.

### A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le Dimanche 28 Avril 1867, à midi,

A Saumur, en l'étude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME.

Premier lot.

**UNE VASTE MAISON, entre cour et jardin**, autrefois occupée par M<sup>me</sup> TESSIÉ-BOUTET, rue de la Petite-Bilange, n<sup>o</sup> 10, joignant la rue de la Fidélité, la rue de la Petite-Bilange, le quai Saint-Nicolas et l'Etat.

Mise à prix. . . . 40,000 fr.

Deuxième lot.

**UN GRAND TERRAIN propre à bâtir**, contenant 1,475 mètres 60 centimètres carrés, à l'angle des rues du Pavillon et de la Maréchalerie.

Mise à prix. . . . 8,000 fr.

On adjugera sur une seule enchère.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.

Pour plus amples détails, voir les placards affichés.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire. (196)

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

Trente mille francs à placer à rente viagère, en totalité ou par fractions de 10,000 fr.

### A VENDRE

#### UNE MAISON

Située près l'École de cavalerie. Composée de : cuisine, salon, salle à manger, cinq chambres à coucher, jardin, caves, cellier, bucher, hangar; le tout fraîchement décoré, et en parfait état.

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire.

### A VENDRE

UNE

#### VASTE MAISON

Occupée par M<sup>me</sup> veuve LE BRECQ, à l'angle de la rue du Temple et de la rue Traversière.

Cette maison comprend : au rez-de-chaussée, chambre à cheminée, salle à manger, cuisine; au-dessus, plusieurs chambres à feu, grand salon; le tout parqueté en bois de chêne; belles mansardes et vastes greniers.

Cour avec pompe, cave, serre-bois, écurie à 4 chevaux, remise, etc.

S'adresser à M. LESAGE-LE BRECQ, rue du Palais-de-Justice, n<sup>o</sup> 6, ou à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire. (158)

### A CÉDER

POUR CAUSE DE DÉCÈS,

LE BEL HOTEL

#### DU LION-D'OR

Et la gérance de la poste aux chevaux,

A LA FLÈCHE,

C'est à cet hôtel que descendent les principales messageries et les correspondances du chemin de fer de l'Ouest.

S'adresser à M<sup>me</sup> NOEL, qui l'exploite. (235)

### A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

#### UNE MAISON,

Située rue du Petit-Maure, joignant la Caisse d'Épargne.

S'adresser à M. Adrien LEROY, à côté, ou au bureau du journal.

### A LOUER

PRÉSENTMENT,

#### UNE MAISON

A Saint-Florent, rue Haute, Composée de salon, salle à manger, cuisine, quatre chambres à coucher.

Dépendances, JARDIN bien arboré.

S'adresser à M. DE KOCK, rue Beaurepaire, n<sup>o</sup> 27, à Saumur.

### A LOUER

#### MAISON

Avec JARDIN, rue Saint-Lazare. S'adresser à M. SERGÉ, même rue.

UN JEUNE HOMME de 28 ans désire un emploi dans une maison de commerce, pour la vente ou pour la comptabilité.

S'adresser au bureau du journal.

### BUREAU DE PLACEMENT

Pour les domestiques des deux sexes.

### PERRICHET,

Aubergiste, rue de la Cocasserie, 3.

### Guérison radicale Hernies

des ou descentes, rendant inutiles les bandages et les pessaires, par la méthode de PIERRE SIMON (voir l'instruction, qui sera envoyée franco aux personnes qui en feront la demande par lettres affranchies). Ecrire à M. MIGNAL-SIMON, bandagiste-herniaire aux Herbières (Vendée), gendre et successeur, seul et unique élève de feu Pierre Simon. S'adresser aussi à la pharmacie BRIAND, aux Herbières (Vendée). (15)

### EN VENTE

A Saumur, chez les libraires,

#### DIX CROQUIS

SUR

#### L'ÉCOLE IMPÉRIALE

#### DE CAVALERIE

Par GUSTAVE GASSER.

La collection grand format : 18 fr.

La collection petit format : 11

### FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

## HISTOIRES DU VIEUX TEMPS

EXTRAITS DU MANUSCRIT DE L'ÉCUYER LOYS DE CUSSIÈRE,

Gentilhomme angevin,

Revus et publiés par son petit-neveu,

Le Chevalier DE GLOUVET.

Un fort volume in-18 jésus de plus de 600 pages.

PRIX : 4 francs.

En vente à Saumur :

Chez P. GODET, imprimeur-libraire; GRASSET, libraire; JAVAUD, libraire.

### BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 6 AVRIL.			BOURSE DU 8 AVRIL.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862 . . . . .	66 70	»	»	1 60	67 05	» 35
4 1/2 pour cent 1852 . . . . .	96	»	»	1 75	95 50	» 30
Obligations du Trésor . . . . .	466 25	»	»	460	»	» 6 25
Banque de France . . . . .	3490	»	»	25	3490	»
Crédit Foncier (estamp.) . . . . .	1320	»	»	45	1335	» 15
Crédit Foncier colonial . . . . .	582 50	»	»	»	582 50	»
Crédit Agricole . . . . .	580	»	»	25	570	» 10
Crédit industriel . . . . .	618 75	»	»	6 25	610	» 8 75
Crédit Mobilier . . . . .	392 50	»	»	17 50	387 50	8 75
Comptoir d'esc. de Paris . . . . .	725	»	»	20	725	»
Orléans (estampillé) . . . . .	825	»	»	30	840	» 15
Orléans, nouveau . . . . .	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes) . . . . .	1105	»	»	31 25	1125	» 20
Est . . . . .	530	»	»	5	520	» 10
Paris-Lyon-Méditerranée . . . . .	860	»	»	40	877 50	17 50
Lyon nouveau . . . . .	»	»	»	»	»	»
Midi . . . . .	550	»	»	15	545	» 5
Ouest . . . . .	525	»	»	25	535	» 10
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz . . . . .	1432 50	»	»	37 50	1430	» 2 50
Canal de Suez . . . . .	320	»	»	30	338 75	18 75
Transatlantiques . . . . .	405	»	»	5	410	» 5
Emprunt italien 5 0/0 . . . . .	51 50	»	»	1 30	51	» 50
Autrichiens . . . . .	382 50	»	»	20	390	» 7 50
Sud-Autrich.-Lombards . . . . .	385	»	»	15	387 50	2 50
Victor-Emmanuel . . . . .	70	»	»	»	69	» 1
Romains . . . . .	68	»	»	2	60	» 8
Crédit Mobilier Espagnol . . . . .	240	»	»	25	252 50	12 50
Saragosse . . . . .	92 50	»	»	7 50	90	» 2 50
Séville-Xérès-Séville . . . . .	30	»	»	»	30	»
Nord-Espagne . . . . .	80	»	»	7	75	» 5
Compagnie immobilière . . . . .	220	»	»	15	235	» 15

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord . . . . .	314 50	»	»	»	310	»	»
Orléans . . . . .	308	»	»	»	306	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée . . . . .	306	»	»	»	300	»	»
Ouest . . . . .	307	»	»	»	297 50	»	»
Midi . . . . .	306	»	»	»	296	»	»
Est . . . . .	307	»	»	»	301	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.